

### *Le multiculturalisme*

**Le président suppléant (M. Charest):** La présidence croit savoir que, du consentement unanime, nous allons laisser tomber les six derniers mots de la motion, qui sont:

... et un comité permanent du multiculturalisme.

Il a déjà été créé le 28 juin, je pense. Est-ce convenu?

**Des voix:** D'accord.

**M. Epp (Tunder Bay-Nipigon):** Merci, monsieur le Président, et par votre entremise je remercie les collègues. En guise de brève explication, qu'il me suffise de dire que le 19 juin, quand j'ai présenté la motion, il n'était pas prévu qu'un comité permanent du multiculturalisme serait créé. Le 28 juin, j'ai eu le grand plaisir, avec d'autres députés, de voir créer le comité permanent. Donc, cette partie-là de la motion est maintenant superflue.

Avant de traiter de la motion, j'aimerais prendre un instant pour signaler la présence à la Chambre du ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek), récemment entré en fonction. C'est un honneur pour moi qu'il soit présent à la Chambre cet après-midi pour intervenir dans le débat ou pour l'écouter.

**M. Jelinek:** Pour écouter!

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Merci beaucoup. C'est un grand plaisir de traiter de la motion le jour de la rentrée parlementaire, étant donné les événements des derniers jours qui la rendent tout à fait d'actualité. J'ai déjà évoqué la création du comité permanent le 28 juin 1985, du consentement unanime de la Chambre. Voici ce qui a été dit ce jour-là:

Que le Comité permanent du multiculturalisme soit autorisé à encourager et à surveiller la mise en œuvre des principes de la politique fédérale sur le multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et, en particulier,

- (1) à encourager les ministères et organismes du gouvernement fédéral à refléter la trame multiculturelle et multiraciale de la nation; et
- (2) à examiner les politiques et programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux afin d'encourager la sensibilité à l'égard des intérêts multiculturels et de préserver et de promouvoir la réalité multiculturelle et multiraciale de la nation.

Ces termes figurent au *hansard* du 28 juin 1985. Il était utile de les citer, parce qu'ils ne se trouvent pas au Règlement de la Chambre où ce comité figure maintenant à l'article 70.

La création de ce comité va avoir vraisemblablement—c'était peut-être prévu—une importance énorme pour le pays et pour tous les Canadiens qui veulent que, comme l'affirme l'article 27 de la Charte des droits et libertés, l'interprétation de la Charte concorde avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. Même si ces termes ne figurent pas dans l'ordre de renvoi permanent du comité, ou plutôt l'article de la Charte que mon chef le député d'Oshawa (M. Broadbent) a tant travaillé au début de la décennie à faire adopter, je suis persuadé que le comité œuvrera dans cet esprit.

Cette création de comité, si on me permet de le dire, s'est produite de façon assez étonnante à la fin de juin. Si je comprends bien, le ministre n'était pas du tout certain que le comité serait créé. Le rapport du comité de la réforme parlementaire de la Chambre des communes ne prévoyait pas ce comité dans la liste qu'il a donnée des comités permanents. Tout à coup, le 28 juin, nous avons pu donner le consentement

unanime. C'est donc dans le contexte de ces efforts mêlés de peu d'espoir mais couronnés d'une réussite très rapide que je veux traiter cet après-midi de la question de la création d'un ministère du multiculturalisme, un ministère en titre.

Depuis quelques semaines, on a laissé entendre dans les médias qu'on songeait à établir un tel ministère. D'après ces informations, notamment en provenance de Toronto et de Winnipeg, on pourrait créer un nouveau ministère englobant l'immigration, le multiculturalisme et la citoyenneté. Bien entendu, on pourrait le faire en détachant l'immigration de la Commission d'emploi et d'immigration et en la fusionnant avec la direction du multiculturalisme tandis que la direction de la citoyenneté serait détachée du secrétariat d'État pour constituer un noyau auquel pourrait venir s'ajouter d'autres éléments qui formeraient ainsi un nouveau ministère du Multiculturalisme.

Le gouvernement prépare actuellement un Livre blanc sur le multiculturalisme. Ce Livre blanc qui se fait attendre depuis déjà un certain temps devrait être publié au début de la nouvelle année. Il sera probablement suivi d'une loi sur le multiculturalisme attendue depuis longtemps par ceux qui s'occupent d'affaires ethnoculturelles au Canada. Cela laisse supposer que le gouvernement s'intéressera à cette question. Il est donc opportun que la Chambre des communes chargée de conseiller et de donner son assentiment ait l'occasion d'examiner la question cet après-midi.

Je serais également porté à croire que les arrangements singuliers en vertu desquels le ministre d'État au Multiculturalisme remplit ses fonctions à temps partiel sont peut-être provisoires. L'ancien secrétaire d'État, maintenant devenu ministre d'État à l'Immigration au sein du gouvernement fédéral, a déclaré qu'il était chargé d'examiner la possibilité de fusionner les fonctions qui, selon certains comptes rendus publiés dans les journaux, devaient être englobées. Il est donc tout à fait approprié et opportun que nous examinions cet après-midi l'objet et la structure d'un ministère du Multiculturalisme qui pourrait bien être établi d'ici 16 à 18 mois si on peut se livrer à des conjectures sur la célérité avec laquelle agit le gouvernement.

• (1730)

Dans ce contexte, je voudrais signaler brièvement les positions que les partis politiques du Canada qui déterminent ces événements ont adoptées au sujet de ces questions. Au cours de l'été de 1984, avant et pendant la campagne électorale, le conseil ethnoculturel canadien a fait l'effort de consulter les trois partis politiques pour voir quelle était leur position au sujet d'une douzaine de questions très importantes aux yeux des organismes affiliés au conseil ethnoculturel canadien, ce qui nous a permis d'apprendre que la création d'un comité permanent du multiculturalisme était en fait approuvée par tous les trois partis politiques avec leurs nuances propres, et que le parti actuellement au pouvoir supportait le principe et promettait d'y réfléchir. C'était chose faite à la fin de juin de cette année.